



BÂTIMENT DURABLE

L'actualité trimestrielle du développement durable
sur les marchés du bâtiment





SOMMAIRE

◆ Logement

- Rénovation énergétique du parc de logements existants
page | 4
- Performance énergétique du parc de logements neufs
page | 8

◆ Tertiaire

- Performance énergétique du parc de Bâtiments tertiaires neufs et existants
page | 9

◆ Adaptation de la filière

- Adaptation des entreprises du Bâtiment et de la maîtrise d'œuvre
page | 10

PRÉSENTATION DE LA CERC

Le Centre Régional d'innovation et de concertation du BTP (CRIC BTP), observatoire du BTP en Région

Le CRIC BTP a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en Région, le CRIC BTP a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostic, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

Le CRIC BTP est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Un changement dans la continuité

Avec ce numéro de l'automne 2014, le baromètre « Bâtiment durable » change de formule pour répondre mieux encore aux attentes de l'ensemble des partenaires du Centre Régional d'innovation et de concertation du BTP (CRIC BTP), cellule économique régionale de la construction en Franche-Comté. Cette nouvelle offre s'articule autour de deux documents, l'un trimestriel, l'autre annuel.

Un tableau de bord trimestriel

Chaque trimestre, un « digest » donnera un rapide aperçu des évolutions en cours. Ce document d'une dizaine de pages n'abordera alors que les problématiques qui font l'actualité du secteur de la construction. Il consacrera ainsi une part importante à la rénovation énergétique et mettra l'accent sur des dispositifs d'aide, autant du point de vue aide financière que conseils techniques. Avec ce trimestriel « allégé », les acteurs de la filière disposeront donc d'un outil efficient d'aide à la décision qui leur fournira rapidement les informations conjoncturelles dont ils ont effectivement besoin.

Un bilan annuel

Outre ce trimestriel synthétique, les partenaires du CRIC BTP disposeront au cours de l'année d'un document qui présentera un bilan annuel très complet de l'activité de la filière. Cette périodicité permettra une analyse sur longue période de l'ensemble des données du secteur, analyse sur laquelle le CRIC BTP pourra s'appuyer pour proposer une mise en perspective utile aux parties prenantes de la construction. Ce bilan annuel va quantifier l'impact des politiques publiques, en particulier la deuxième phase du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Trois points clés :

◆ Le CIDD a le vent en poupe (p.4)

Les propriétaires occupants semblent plébisciter le Crédit d'impôt Développement Durable (CIDD) pour leurs travaux d'amélioration énergétique : en Franche-Comté, près de **21 000** opérations ont été financées en 2013.

◆ Succès des Points Rénovation Info Service (PRIS) ! (p.8)

En 2013, près de 7 700 personnes ont sollicité le réseau des PRIS (Espaces infos Énergie et PRIS ANAH),. L'année 2014 démarre avec plus de **6 000** demandes déjà enregistrées à fin août 2014 !

◆ Le cap des 850 signes de reconnaissance RGE franchi (p.10)

Fin octobre 2014, la région comptait près de **850** qualifications ou certifications rentrant dans le référentiel « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

L'actualité en bref dans la Région...

LES LOGEMENTS COLLECTIFS & PARTICULIERS



Rénovation énergétique du parc de logements existants...

PARC RÉNOVÉ

6 151	éco-PTZ distribués à la fin du 2 ^{ème} trimestre 2014, depuis le début du dispositif dont 142 accordés au deuxième trimestre 2014	+0% =
384	logements aidés "Habiter mieux" de l'ANAH au 2 ^{ème} trimestre 2014 (dossiers réellement engagés) (évolution par rapport au 1er trimestre 2014)	-24% ▼
1 791	logements collectifs ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation à la fin du 2 ^{ème} trimestre 2014, depuis le début du dispositif (évol. 1 trim.)	0% =

Performance énergétique sur le logement neuf...

PARC NEUF

922	logements mis en chantier pendant 1 ^{er} trimestre 2014 (évol. 1 an)	15% ▲
75	logements neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique pendant le 1 ^{er} trimestre 2014 (évol. 1 an)	-26% ▼
8%	des logements mis en chantier ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique pendant le 1er trimestre 2014 (évol. 1 an)	-5 pts ▼

LES BÂTIMENTS TERTIAIRES



Performance énergétique des locaux neufs et existants...

5 431	m ² de locaux existants ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation à la fin du 2 ^{ème} trimestre 2014, depuis le début du dispositif (évol. 1 trim.)	0% =
128,0	millions de m ² de locaux mis en chantier pendant le 2 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 an)	+4% ▲
24 901	m ² de locaux neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC à la fin du 2 ^{ème} trimestre 2014, depuis le début du dispositif (aucune labellisation durant le 2 ^{ème} trimestre 2014)	0% =

LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE



Adaptation de la filière...

Montée en compétences des professionnels et des bureaux d'études

6 880	établissements Bâtiment en Région Franche-Comté (source : SIRENE, 1er janvier 2013)
854	signes Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) délivrés à la fin du 3 ^{ème} trimestre 2014
26	bureaux d'études qualifiés OPQIBI à la fin du 2 ^{ème} trimestre 2014 (évol. 1 an)



POTENTIEL

Un enjeu fort de rénovation énergétique des logements existants

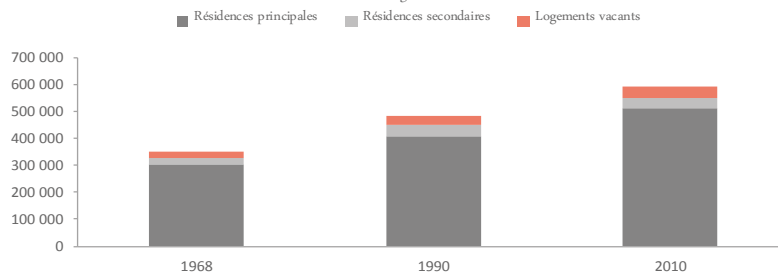
- 512 590 résidences principales
- 60% construites avant 1975
- 77 957 logements sociaux
- 6% du parc de logements sont des résidences secondaires

Sources : INSEE, SOeS

Le parc Franc-Comtois est relativement ancien puisque près des deux tiers des logements ont été construits avant 1975. Le potentiel de rénovation énergétique est donc important. Les copropriétés représentent de plus une part importante du parc de logements collectifs.

Structure du parc de logement dans la région Franche-Comté

Unité : Nombre de logements - Source : INSEE



Note : Solde d'opinion : écart entre le % des réponses « en hausse » et le % des réponses « en baisse »

CONJONCTURE

Un solde d'opinion négatif depuis 2012 mais qui s'améliore en 2013

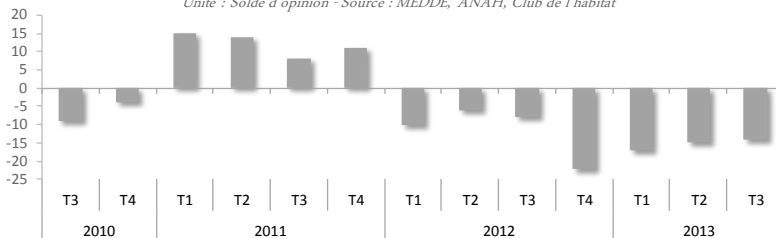
Toujours négatif, le solde d'opinion des entrepreneurs ne se dégrade cependant pas depuis le début de l'année 2013. La mise en place des politiques publiques en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements devrait en effet rétablir la confiance des entreprises dans la dynamique du secteur.

Note : Solde d'opinion = écart entre le % de réponse « en hausse » et le % de réponse « en baisse ».

Avertissement : le suivi conjoncturel de l'activité des entreprises du bâtiment liée à l'entretien - amélioration des logements est actuellement suspendu et devrait reprendre prochainement.

Activité entretien-rénovation de logements dans la région Franche-Comté*

Unité : Solde d'opinion - Source : MEDDE, ANAH, Club de l'habitat



* Résultats cumulés pour les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine

LEVIERS

LE CIDD, outil de contribution à la rénovation énergétique des logements

On note une forte utilisation du Crédit d'Impôt lié à la Qualité environnementale de l'habitation principale (CIDD) en Franche-Comté en 2013 : **21 289 actions ont été financées** en faveur de l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants.

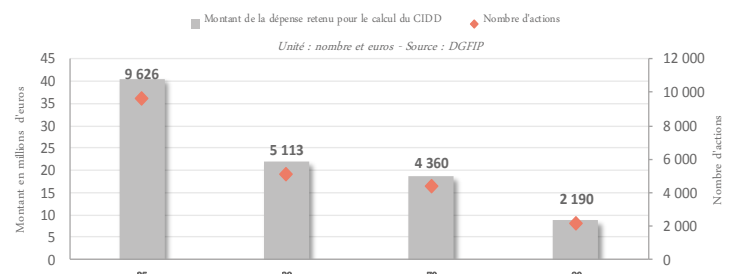
Ceci représente en moyenne **6,8 actions pour 100 propriétaires occupants** qui ont été financées par le CIDD. A noter toutefois, qu'un même propriétaire a pu engager une seule ou plusieurs actions de travaux. Peu de disparités géographiques sont observées sur cet indicateur. La moyenne régionale est légèrement au dessus de la moyenne nationale (6,5).

Ainsi **a minima* 90 M€ de travaux et équipements** ont été engagés en Franche-Comté. Parmi les actions les plus souvent réalisés, peuvent être cités les appareils de chauffage (chauffage au bois, chaudière gaz à condensation notamment), l'isolation des parois vitrées et l'isolation des combles et toitures.

* Le montant des dépenses retenu pour le calcul est un montant minimum des travaux réellement entrepris. En effet, selon le type de travaux, la main d'œuvre peut être comprise ou non et les montants de certains travaux sont plafonnés.

Le CIDD est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur résidence principale.

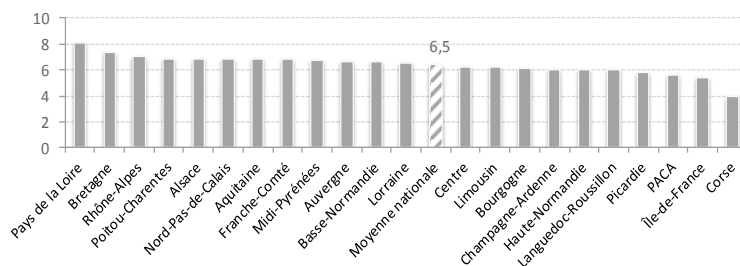
Nombre d'actions liées au Cidd et montant des dépenses retenu pour le calcul du Cidd* par département pour l'habitation principale en 2013 (sur les revenus 2012) dans la région Franche-Comté



* Selon le type de travaux main d'œuvre comprise ou non, montants plafonnés

Nombre moyen d'actions financées par le Cidd pour l'habitation principale en 2013 (revenus 2012) par région

Unité : nombre pour 100 propriétaires occupants - Source : DGFiP, INSEE RP 2010



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Selon l'étude OPEN 2011 de l'ADEME, 38,4 milliards d'€ HT ont été dépensés par les ménages français en entretien-amélioration des logements en 2010, dont 14,3 milliards en travaux ayant un impact énergétique.



Les autres dispositifs d'accompagnement des ménages pour la rénovation thermique

L'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ)

Un éco-prêt à taux zéro permet de financer la rénovation énergétique du logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

En Franche-Comté, plus de 6 000 Éco-PTZ ont été distribués depuis le début du dispositif en 2009. La relance du dispositif à partir du deuxième semestre 2014 permettra probablement de relancer le dispositif, freiné depuis 2011.

La Prime Exceptionnelle de 1 350€

La prime de 1 350€ est mise en place pour aider les ménages aux revenus moyens à financer des travaux de rénovation énergétique de leur logement, pour une durée de 2 ans.

174 dossiers de demande de prime exceptionnelle ont été engagés depuis le début du dispositif. Par trimestre, ce nombre est en augmentation depuis le lancement de cette aide fiscale.

Le dispositif « Habiter mieux » de l'ANAH

L'objectif est d'aider des ménages aux ressources modestes et des locataires du parc privé (via leurs bailleurs) à améliorer leur logement par des travaux de rénovation thermique efficaces, afin de gagner en confort et en qualité de vie.

Depuis juin 2013, le dispositif est ouvert aux propriétaires bailleurs et les plafonds de revenus ouvrant droit à cette aide ont été rehaussés afin de permettre à un plus grand nombre de foyers modestes d'en bénéficier.

Au 2^{ème} trimestre 2014, 363 dossiers concernant les Propriétaires Occupants ont été réellement engagés, pour un montant total de travaux éligibles de près de 7,87M€. Sur la même période, 21 dossiers concernant des propriétaires bailleurs ont été engagés pour un montant total de 2,015 M€.

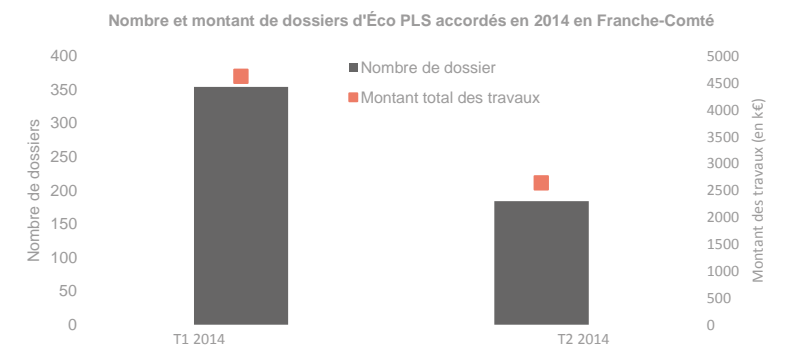
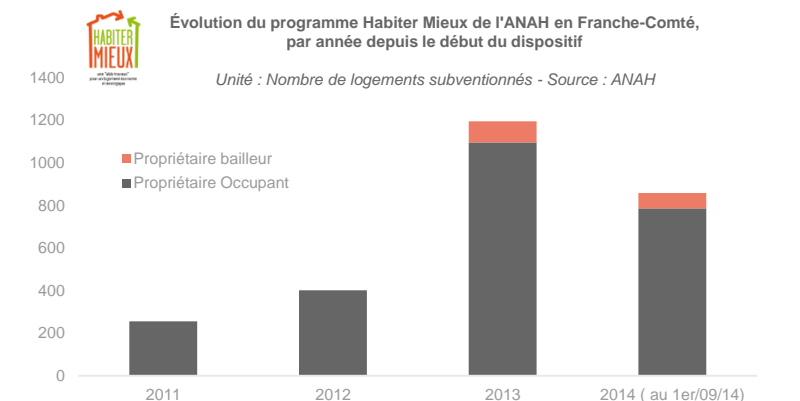
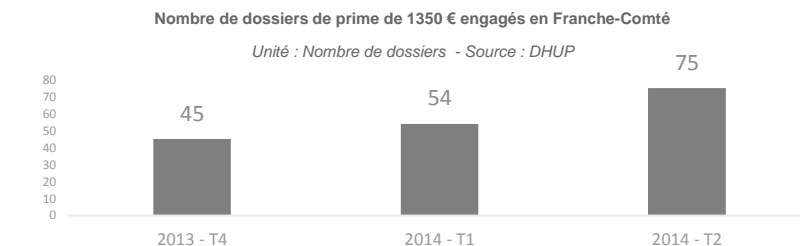
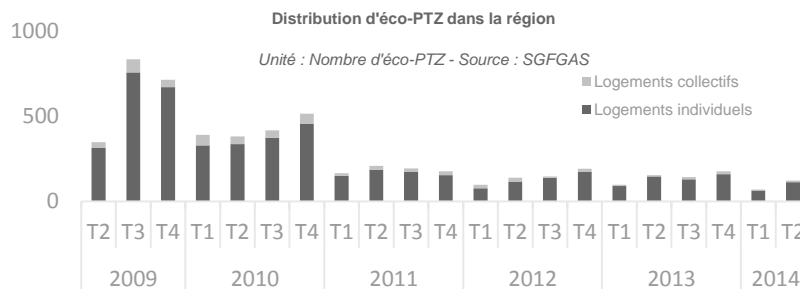
L'Éco-PLS (éco-prêt Logement Social)

Mis en place en Février 2011, l'éco-PLS est accessible aux organismes HLM, aux SEM et aux communes possédant ou gérant les logements sociaux dans le cadre de la rénovation thermique des logements éligibles.

À fin 2013, 3410 logements ont été financés pour un montant de 42 619 k€. Depuis le début de l'année 2014, 538 logements ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 2 638 k€

Les Certificats d'Économie d'Énergie

Depuis le début du dispositif, 91 dossiers de Certificats d'économie d'énergie ont été enregistrés en Franche-Comté, pour un total de 1 103 kWh Cumac, soit un ration de 9,4 pour 1000 habitants. Cette moyenne se situe légèrement au dessus de la moyenne nationale (7,2).



Cette mesure repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs Publics sur une période donnée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur / froid, fioul domestique et carburants automobiles) comme EDF, Gaz de France, la CPCU, Total, SIPLEC, ...



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Concernant les CEE, l'arrêté du 4 septembre 2014 met en œuvre les simplifications du processus de demande de CEE et lance la troisième période du dispositif.



Les autres dispositifs d'accompagnement des ménages pour la rénovation thermique

La TVA réduite

Certains travaux entrepris dans les logements de plus de deux ans donnent droit à un taux réduit de TVA. À compter du 1^{er} janvier 2014, ce taux est de 5,5% pour les travaux d'efficacité énergétique éligibles au CIDD et leurs travaux indissociablement liés. Ce taux est porté à 10% pour les autres travaux de rénovation.

Cette mesure s'applique aux propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataires.

L'Éco-Prêt copropriétés

Il s'agit d'un éco-prêt à taux zéro, disponible depuis le 1^{er} janvier 2014 pour la rénovation énergétique des copropriétés. Ces aides sont mobilisables dès la première action de travaux.

Ses règles générales d'obtention sont analogues à celles de l'éco-PTZ, avec quelques spécificités. Il est en effet réservé au syndicats de copropriétaires, représentés par leur syndic.

À noter qu'un seul éco-PTZ copropriétés peut être consenti par bâtiment.

Les autres dispositifs d'accompagnement des ménages pour la rénovation thermique Les aides régionales



Le programme Effilogis

Effilogis est un programme régional d'actions pour le développement de bâtiments économes en énergie. Il cible les particuliers, les bailleurs sociaux et les collectivités. La Région Franche-Comté est à l'initiative de ce programme, avec le soutien de la délégation régionale de l'ADEME et d'AJENA.

Effilogis est un réseau de compétences qui propose des conseils gratuits, neutres et indépendants, des financements pour les audits thermiques, les études et les travaux ainsi qu'un accompagnement technique des projets.

S'attachant particulièrement à la thématique rénovation depuis 2007, la priorité est donnée au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Le programme Effilogis en chiffre

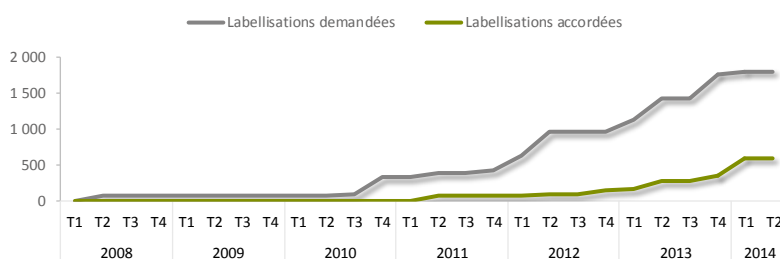
Période	De 2006 (début du dispositif) à fin 2013	1 ^{er} semestre 2014
Nombre de chèques audits énergétiques émis	1573	284
Nombre cumulé de logements rénovés	3076	335
Nombre de bâtiments tertiaires aidés	86	7
Engagement financier Effilogis, hors BEPOS (total des aides des appels à projet)	16,4 M€	0,9 M€

Une labellisation BBC rénovation en constante augmentation.

Depuis le début du dispositif, 1 791 demandes de labellisation BBC rénovation ont été enregistrées. Ce chiffre, en constante augmentation depuis le début du dispositif en 2008, montre une dynamique du secteur de la rénovation. 597 demandes ont été accordées, soit un taux d'acceptation de 33%, légèrement plus faible que le taux national.

Un écart entre le nombre de demandes et des labellisations accordées qui s'explique par le délai de chantier (taux de chute lié à l'abandon ou à la non-conformité à la nomenclature BBC inférieure à 3%).

Evolution des demandes et accords de labellisations BBC rénovation pour les logements collectifs dans la région Franche-Comté



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Le label BBC rénovation a été mis en place à partir de la réglementation thermique sur le bâti existant (2007 pour la RT éléments par éléments et 2008 pour la RT dite Globale).



Un réseau de proximité offrant un conseil simple et gratuit.

Des demandes d'informations aux Points Rénovation Info Services en baisse depuis le lancement du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont lancé le 21 octobre 2013 une grande campagne de communication multicanale pour faire connaître aux Français « J'éco-rénove, j'économise », le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements.

Cette dernière comprenait un spot télévisé (format 30"), une campagne radio nationale et une déclinaison Web sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2013.

Les PRIS (Points Rénovation Info-Service) sont présents sur l'ensemble du territoire régional. Ils offrent un service gratuit, simple et de proximité aux personnes qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Les PRIS comprennent les Espaces Info Energie et les points PRIS ANAH.

Le n° Azur : 0810 140 240 (prix d'un appel local) permet de répondre aux questions que se posent les particuliers et d'orienter chacun, en fonction de sa situation et de ses besoins, vers le Point rénovation info service (PRIS) le plus proche.

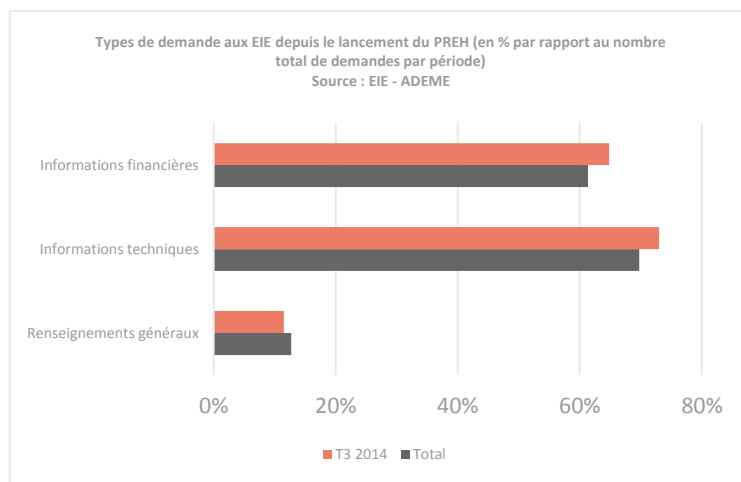
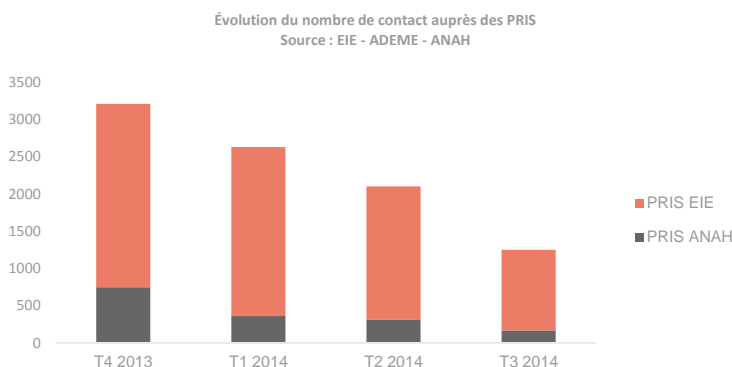
En Franche-Comté, depuis le lancement du dispositif, 8 846 demandes de consultation d'un PRIS EIE et environ 1 900 demandes de consultation d'un PRIS ANAH ont été enregistrées entre le 1^{er} juillet 2013 et le 31 août 2014.

Le PREH a globalement dynamisé le nombre de demandes de conseil en efficacité énergétique, mais depuis le lancement du dispositif, on observe un essoufflement des demandes de consultation.

Les informations demandées se répartissent équitablement entre le côté technique et le côté financier, que ce soit sur le 2^{ème} trimestre 2014 ou sur l'ensemble de la période.

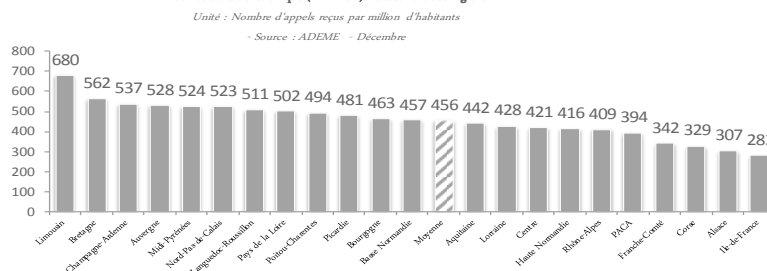
Les habitants de la région ont moins eu recours au Guichet unique (créé en septembre 2013)

En Franche-Comté, le recours au guichet unique est moins important qu'au niveau national. La moyenne régionale est de 342 appels reçus par les PRIS par Million d'habitant, soit 2 fois moins que les régions pilotes telles que le Limousin ou la Bretagne. Par ailleurs, des variations assez marquées s'observent entre les régions quant au recours aux guichets uniques.



Note : une demande peut concerner plusieurs thématiques, le total des trois thématiques dans le graphique ci-dessus est donc supérieur à 100%.

Activité du Guichet unique (n° AZUR) - classement des régions



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Selon les chiffres clés de l'ADEME 2013, le nombre de Français conseillés par les Espaces Infos Énergie ont augmenté de 40% par rapport à 2012 et de 70% pour la période de septembre 2012 à septembre 2013 par rapport à la même période un an avant.



La baisse du nombre de logements mis en chantier confirmée au niveau régional

Logements mis en chantier

Sur 3 mois à fin Mai 2014 (évol 1 an)

Source : Sit@del

FRANCHE-COMTÉ

633 lgts -36,9% ▼

FRANCE

74 383 lgts -11,4% ▼

Un léger ralentissement des labellisations BBC neuf

Les demandes de labellisation BBC

Depuis le début du dispositif en 2008, 4 245 logements neufs ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC, dont un tiers concernant les logements individuels. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008. Au deuxième trimestre 2014, 202 logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation.

Depuis 2008, 2 764 des demandes de labellisation ont fait l'objet d'un accord, soit plus de 65%. Au 2^{ème} trimestre 2014, 182 logements ont effectivement obtenu une labellisation BBC.

Avec l'entrée en vigueur de la RT2012 (Réglementation Thermique 2012), les constructions BBC deviennent la norme.

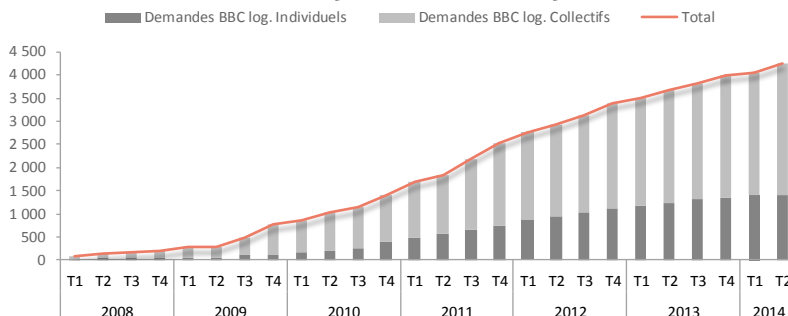
Afin d'anticiper les évolutions réglementaires, l'association Effinergie a créé les labels Effinergie+ (correspondant globalement à un niveau de performance RT2012 -20% ou RT2012 -10%) et BEPOS (Bâtiment à Energie Positive, potentielle future RT2020). Ces nouveaux labels visent à devenir la norme d'ici 2020.

Ainsi, en 2014, toutes les demandes de labellisation concernent des labels Effinergie.

Parmi les logements collectifs mis en chantier au deuxième trimestre 2014, 48% ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique. Cette part est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. De plus, la tendance est bien encore à la hausse.

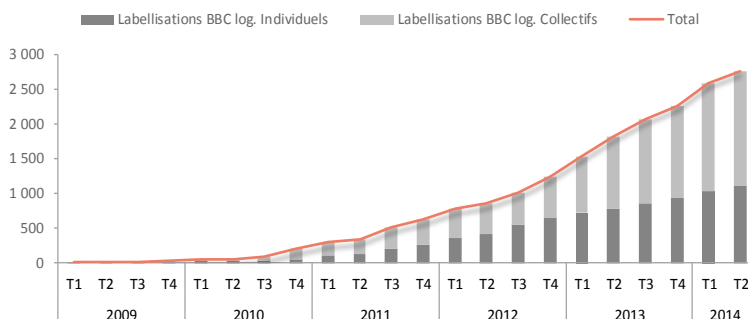
Evolution des demandes de labellisations BBC de logements neufs dans la région Franche-Comté

Unité : Nombre de logements cumulés - Source : BBC - Effinergie



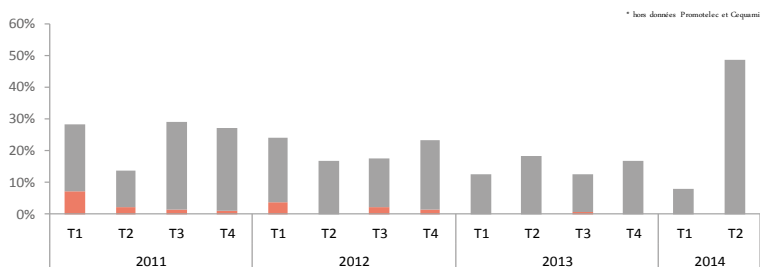
Evolution des labellisations BBC accordées pour les logements neufs dans la région Franche-Comté

Unité : Nombre de logements cumulés - Source : BBC - Effinergie



Part des demandes de labellisations énergétiques sur les logements mis en chantier dans la région Franche-Comté*

Unité : % - Source : BBC - Effinergie, CERQUAL, Sit@del



* Non données Promotelec et Ciquami



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Dans le cadre d'Effilogis, l'appel à projet BEPOS (bâtiment à énergie positive) a été lancé en 2013 et est relancé chaque semestre. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés, hors particuliers, proposant des bâtiments tertiaires ou des logements collectifs. Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire franc-comtois, que ce soit en phase « programmation », « études » ou « travaux ».



Quelle est l'évolution de la performance énergétique des bâtiments tertiaires ?

CONJONCTURE

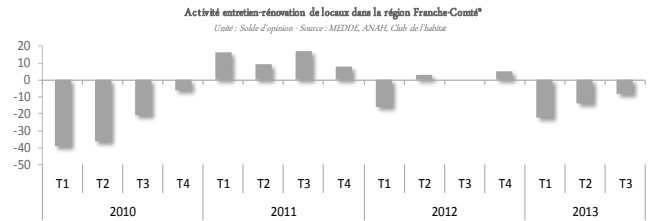
Un solde d'opinion négatif depuis le début de l'année 2013

PARC RÉNOVÉ

Positif en fin d'année 2012, le solde d'opinion des entreprises concernant l'activité entretien rénovation des bâtiments tertiaires s'est dégradé en 2013. Au troisième trimestre 2013, ce chiffre était de -8, en amélioration tout de même par rapport à début 2013.

Le suivi conjoncturel de l'activité des entreprises du bâtiment liée à l'activité entretien formation est actuellement suspendue et devrait reprendre prochainement.

Note : Solde d'opinion : écart entre le % des réponses « en hausse » et le % des réponses « en baisse »



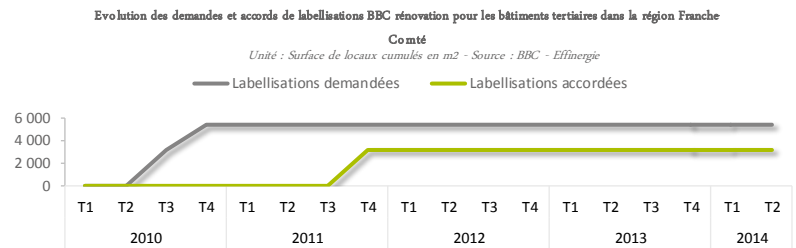
* Résultats cumulés pour les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine

INDICATEUR

Aucune labellisation BBC rénovation pour les bâtiments tertiaires depuis 2012

5 431 m² de bâtiments tertiaires, qui concernent seulement 2 établissements, ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC rénovation. Un seul de ces bâtiments, représentant 3 224 m² est effectivement labellisé. Aucune demande de labellisation n'a été formulée depuis 2011.

À noter que le dispositif peine aussi à démarrer au niveau national puisque seulement 220 demandes étaient enregistrées à fin juin 2014.



CONJONCTURE

Baisse des mises en chantier de locaux

PARC NEUF

Surface de locaux mis en chantier

Sur 3 mois à fin Mai 2014 (évol 1 an)

Source : Sit@del

FRANCHE-COMTÉ

93 mill. m² -25,1% ▼

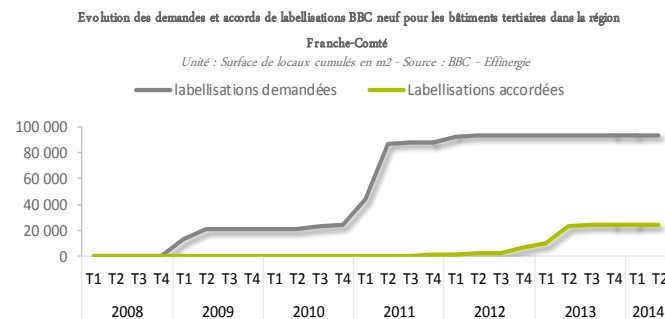
FRANCE

6 787 mill. m² +2,7% ▲

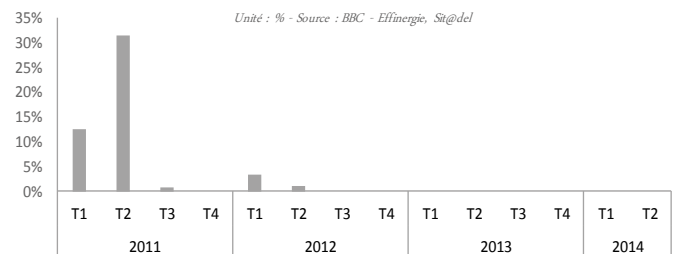
INDICATEURS

Une stagnation des surfaces neuves labellisées BBC depuis le 2^{ème} trimestre 2013

Les demandes de labellisation BBC neuf ne progressent plus depuis 2013, en raison notamment de l'entrée en vigueur de la RT 2012. À fin juin 2014, 92 954 m² de locaux ont fait l'objet d'une demande de labellisation BBC, et 24 901 m² sont effectivement labellisés (soit près de 27%).



Part des demandes de labellisations énergétiques sur les bâtiments tertiaires mis en chantier dans la région Franche-Comté

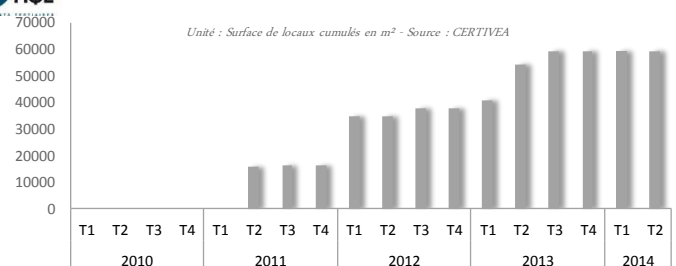


Les démarches QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) sont également en stagnation depuis le 3^{ème} trimestre 2014, avec 59 210 m² de locaux tertiaire engagés dans la démarche.

Cette certification permet de distinguer les bâtiments tertiaires sur leur niveau de performances environnementales et énergétiques, ainsi qu'en matière de confort et de santé, que ce soit en construction ou en rénovation.



Bâtiments tertiaires engagés dans une démarche QEB dans la région Franche-Comté



CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS :

Depuis le 1^{er} mars 2012, les surfaces sont exprimées en « surface de plancher », en remplacement de la notation de surface hors œuvre nette (SHON). La surface de plancher est souvent inférieure de 5% à 15% à la SHON.



Comment s'adapte la filière ?

CONJONCTURE

Le secteur du BTP en perte d'emploi

BÂTIMENT

Emplois salariés dans la Construction (Bât. + TP)

A la fin du 1^{er} trimestre 2014 (évol 1 an) - Source : ACCOSS-URSSAF

FRANCHE-COMTÉ

21 265 sal. -1,9% ▼

FRANCE

1 434 841 sal. -1,2% ▼

Intérimaires Bâtiment

Au 1^{er} trimestre 2014 (évol 1 an) - Source : DARES

1 130 ETP +10,3% ▲

80 669 ETP -0,4% =

Demandeurs d'emploi (cat. A) de la Construction (Bât. + TP)

A fin T1 2014 (évol 1 an) - Source : DARES

5 163 DEFM +2,5% ▲

326 952 DEFM +4,6% ▲

6 880 établissements Bâtiment en région Franche-Comté (source : SIRENE 01/01/2013)

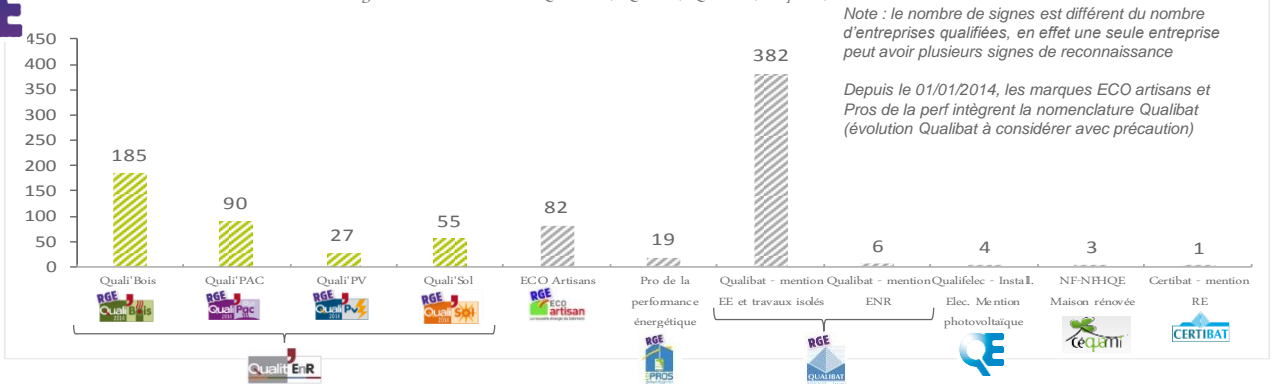
Des reconnaissances RGE en forte augmentation depuis le début de l'année

854 signes de reconnaissance RGE sont enregistrés à fin octobre 2014 en Franche-Comté. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport au début de l'année 2014, ce qui montre un intérêt particulier des entreprises et artisans du domaine de construction pour les enjeux de la rénovation!

RGE

Evolution des signes RGE à la fin du T3 2014 dans la région Franche-Comté

Unité : nombre de signes recensés - Sources : Qualit'EnR, Qualibat, Qualifelec, Cequami, Certibat



Note : le nombre de signes est différent du nombre d'entreprises qualifiées, en effet une seule entreprise peut avoir plusieurs signes de reconnaissance

Depuis le 01/01/2014, les marques ECO artisans et Pros de la perf intègrent la nomenclature Qualibat (évolution Qualibat à considérer avec précaution)

ADAPTATION

Par ailleurs, d'autres signes RGE sont enregistrés en Région : 4 Qualifelec – installation électrique mention SPV (photovoltaïque), 3 NF et NFHQE Maison rénovée et 1 Certibat mention rénovation.

L'évolution du cadre réglementaire avec la mise en application de l'éco-conditionnalité au 1er juillet 2014, conduit les professionnels à adapter leurs pratiques. A partir de cette date, seuls les entreprises et artisans titulaires de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » pourront réaliser des travaux financés par l'éco-prêt à taux zéro et par le CIDD (au 1er janvier 2015).

STRUCTURE

Un réseau structuré de professionnels de la maîtrise d'œuvre... MAÎTRISE D'ŒUVRE

En région, **305** architectes et **207** sociétés d'architectes sont inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes à fin octobre 2014. De plus, **20** bureaux d'études sont adhérents au CINOV et **11** à l'UNTEC à fin octobre 2014.

... et de bureaux d'études !



10 bureaux d'études qualifiés RGE à fin octobre 2014, signes de qualité délivrés aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles pour la performance énergétique des bâtiments et des installations d'ENR



8 bureaux d'études thermiques certifiés à fin octobre 2014. Certivée valorise l'organisation du bureau d'études, la qualité de ses études et la qualité des services associés



26 qualifications QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) de bureaux d'études à fin octobre 2014. Ces dernières permettent la reconnaissance de la compétence et du professionnalisme du prestataire d'ingénierie



8 experts en rénovations énergétiques à octobre 2013. Cette certification reconnaît les compétences dans l'approche globale de travaux de rénovation énergétique

ADAPTATION

CE QUE L'ON APPREND PAR AILLEURS : Lancement du Plan de Soutien aux Entreprises du BTP

Décidé par la Région Franche-Comté le 26/09/2014, en réponse aux difficultés que traverse le secteur du BTP, le plan de soutien aux activités du BTP est sans précédent : **35 M€** supplémentaires sont mobilisés pour relancer l'investissement au service de chantiers immédiats et utiles au développement du territoire. Outre l'ouverture de dispositifs financiers aux entreprises, **10 programmes** sont engagés pour stimuler les investissements publics en matière d'investissement local, de transition énergétique ou de mobilité.



AVEC LE CONCOURS...

des membres de la CERC :



et des membres du GIE Réseau des CERC :



Centre Régional d'innovation et de concertation du BTP (CRIC BTP)

Tel : 03 81 21 68 49 | E-mail : dcee.slbe.dreal.fr-comte@developpement-durable.gouv.fr
Site régional : www.cerc-actu.com : rubrique Franche-Comté

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L.122-4) et constitue une contre façon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-10 à L.122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.